

VILLE DE SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC
BUDGET PRIMITIF 2025
Conseil Municipal du 7 avril 2025
PRESENTATION SYNTHETIQUE

Références légales :

Article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La loi NOTRe a modifié l'article L 2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes : une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est adossée aux documents budgétaires et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Informations générales :

Le budget de la Commune se présente en 2 sections :

- ✓ Une section de fonctionnement qui comprend toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville ;
- ✓ Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et d'équipement ainsi que les fonds directement affectés à leur financement.

Vue d'ensemble du BP 2025 - budget principal

		DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	Section de fonctionnement	15 484 042,46 €	12 886 322,00 €
	Section d'investissement	7 911 645,18 €	11 015 160,99 €
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0,00 €	2 597 720,46 €
	Report en section d'investissement	3 760 788,46 €	0,00 €
Restes à réaliser en section d'investissement		702 956,35 €	1 360 229,00 €
Total	Section de fonctionnement	15 484 042,46 €	15 484 042,46 €
	Section d'investissement	12 375 389,99 €	12 375 389,99 €
	Total cumulé	27 859 432,45 €	27 859 432,45 €

La section de fonctionnement - chapitres

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 916 095,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	5 740 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	107 071,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (subventions, contributions)	1 165 060,00 €
Chapitre 66 - Charges financières (intérêts dette)	211 409,28 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	1 597,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 146 232,28 €

Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	730 000,00 €
----------------------------------	--------------

Virement à section d'investissement	4 607 810,18 €
-------------------------------------	----------------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 484 042,46 €
---	------------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2025
Chapitre 013 - Atténuations de charges	10 000,00 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	745 300,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	8 580 804,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	3 245 194,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	240 000,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	24,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 826 322,00 €

Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	60 000,00 €
----------------------------------	-------------

002 - Excédent reporté N-1	2 597 720,46 €
----------------------------	----------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 484 042,46 €
---	------------------------

Les dépenses de fonctionnement

Suite à une année d'exécution budgétaire marquée par un net ralentissement de l'inflation des prix impactant la dépense locale (en particulier les dépenses énergétiques), le niveau des dépenses de fonctionnement devrait significativement augmenter en 2025. Prévision : + 9,2 %

Les principaux postes d'augmentation des charges à caractère général sont les suivants : la prime d'assurance des dommages aux biens ; le coût du service commun « lutte contre le mal logement » et l'adhésion au service intercommunal d'action sociale ; la maintenance des réseaux et matériels informatiques des services ; les honoraires de conseil (CCI, affaires en cours) ; l'entretien des terrains en gazon naturel (report de 2024).

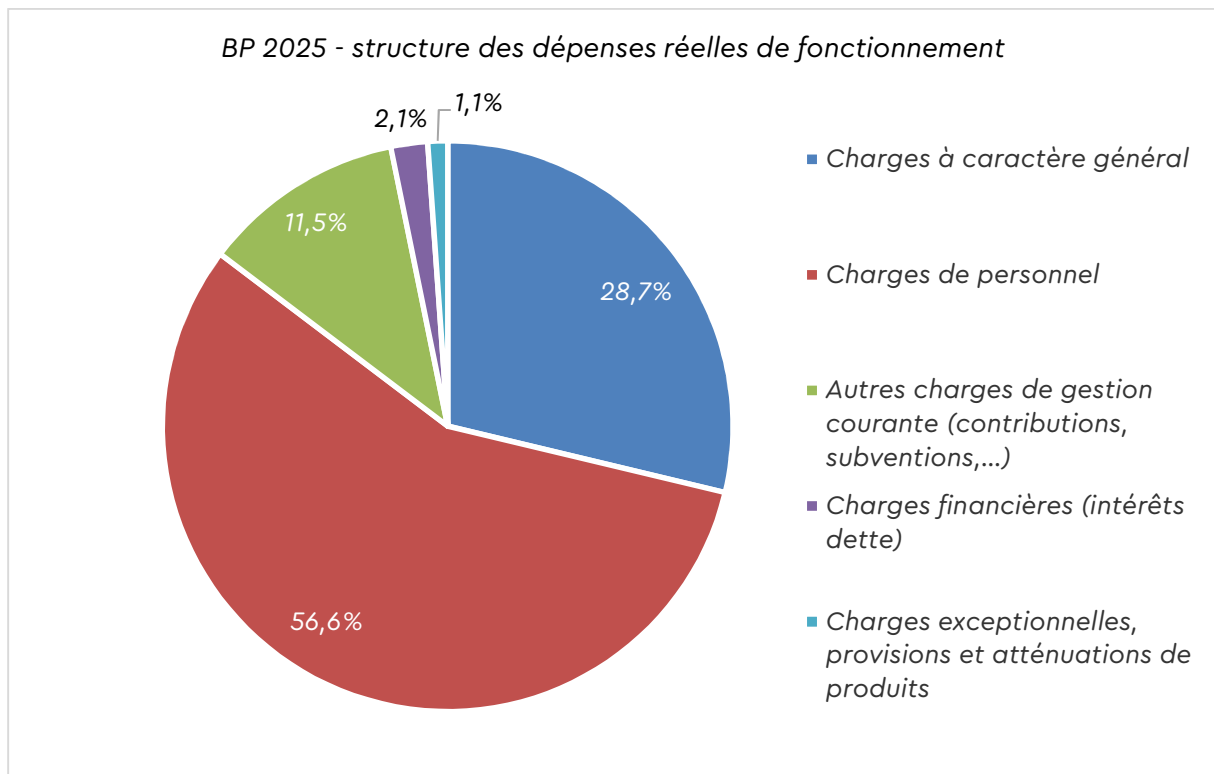
Suite à l'actualisation du zonage INSEE fin 2020, la Commune de Saint-André-de-Cubzac est entrée dans l'agglomération de Bordeaux au sens de l'obligation SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) imposant 25% de logements locatifs sociaux. La Commune a bénéficié d'une exonération de prélèvement pendant trois ans et sera donc soumise en 2025 à la procédure de prélèvement annuel. Compte tenu du nombre de logements manquants et du potentiel fiscal par habitant de la Commune, ce prélèvement s'élèvera à 107 071 €.

La réalisation des travaux de réaménagement du cœur de ville s'accompagne de la mise en place d'une commission d'indemnisation amiable des commerçants implantés dans le périmètre du chantier. Le montant d'indemnisation, estimé à environ 200 000 €, figure au chapitre 65 des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025.

A noter : le changement d'imputation de l'assurance statutaire du personnel communal (du chapitre 012 vers le chapitre 011).

La masse salariale devrait se stabiliser en 2025 (prévision : + 1 d'augmenter le nombre d'emplois permanents de la Commune mais postes vacants à ce jour.

Effectif en début d'exercice 2025 : 146 agents (141 en équivalent temps plein).



Les recettes de fonctionnement

Le produit des services et du domaine représente 5,8 % des recettes réelles de fonctionnement budgétées en 2025.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat évolue en fonction principalement de la démographie (population municipale au 1^{er} janvier 2025 : 12 786) pour la part forfaitaire et des critères d'éligibilité aux dotations de péréquation.

Montant de DGF budgété en 2025 : 2,68 M €

Les recettes de fiscalité directe locale sont évaluées compte tenu des bases prévisionnelles notifiées par les services de l'Etat. Ces bases devraient progresser comme suit :

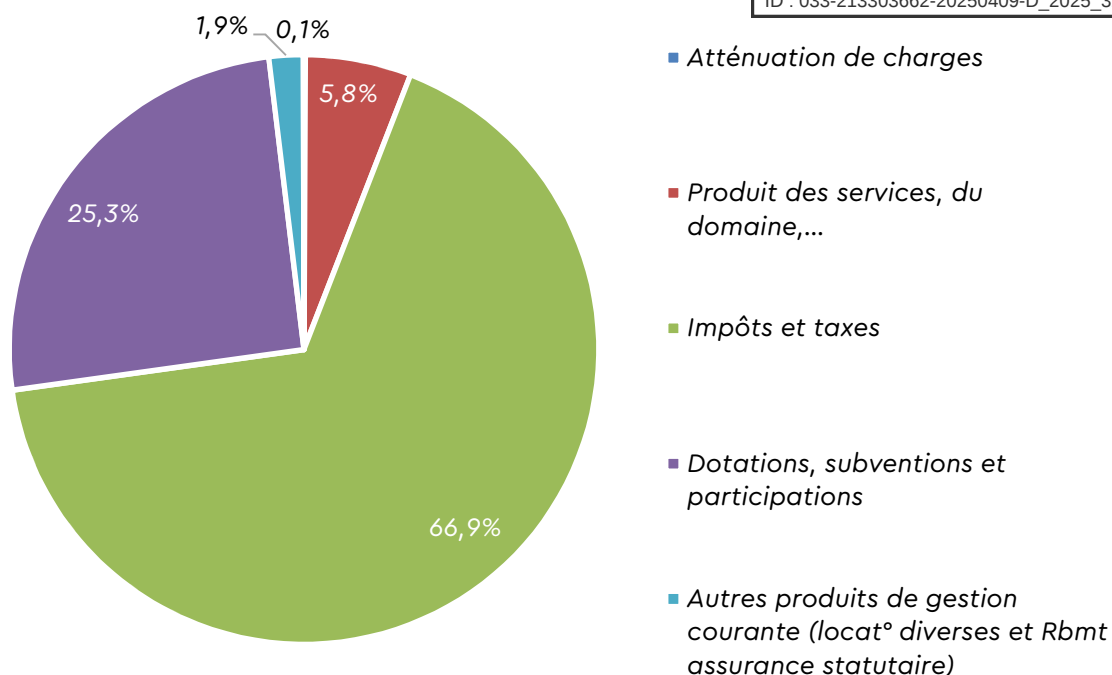
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : - 19,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : + 3,93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : + 2,56 %

Montant de fiscalité directe locale budgété en 2024 : 6,2 M €, hors allocations compensatrices.

Suite à une augmentation de 2 % en 2024, les taux d'imposition des taxes directes locales se maintiennent en 2025 :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,92 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,47 %
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 12,81 %

BP 2025 - structure des recettes réelles de fonctionnement

**La section d'investissement - chapitres**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2025
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, remboursements	0,00 €
Chapitre 16 - Remboursement capital dette	586 910,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	73 882,00 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement versées	49 122,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2 016 176,34 €
Opérations pour compte de tiers (4581)	30 827,48 €
Opérations d'équipement	4 857 727,36 €
Total des dépenses réelles d'investissement	7 614 645,18 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2025
Chapitre 13 - Subventions d'investissement et participations diverses	227 100,00 €
Chapitre 16 - Emprunts	1 000 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers (FCTVA, Taxe d'aménagement)	1 078 150,00 €
Produit des cessions	12 000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	3 103 515,81 €
Opérations pour compte de tiers (4582)	19 585,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	5 440 350,81 €

Chapitres 040 et 041 - Ecritures d'ordre	967 000,00 €
--	--------------

Chapitres 040 et 041 - Ecritures d'ordre	297 000,00 €
002 - Report antérieur négatif N-1	3 760 788,46 €
Restes à réaliser 2024	702 956,35 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 375 389,99 €

Virement de la section de fonctionnement	4 607 810,18 €
Excédent d'exécution reporté N-1	0,00 €
Restes à réaliser 2024	1 360 229,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 375 389,99 €

Les dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 033-213303662-20250409-D_2025_32_0-BF

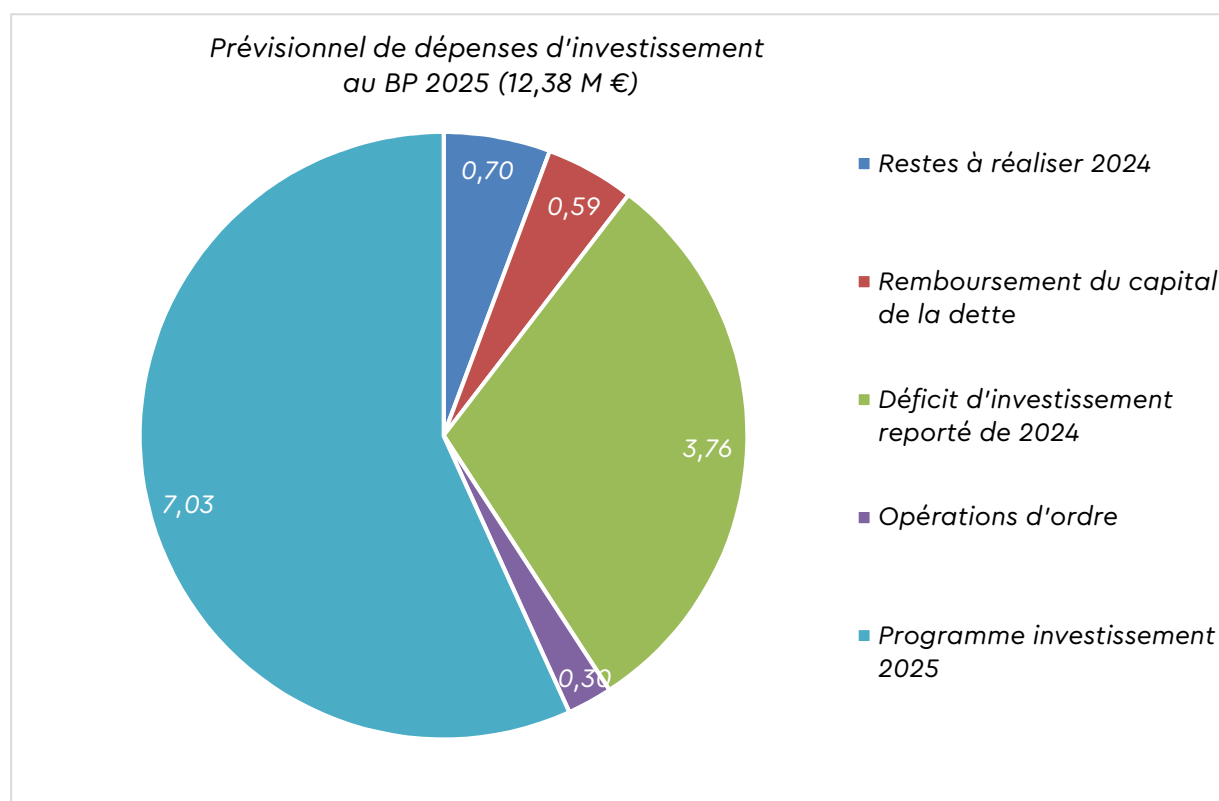
Hors remboursement du capital de la dette (0,59 M €), les dépenses budgétées en 2025 sont réparties comme suit :

Réaménagement du cœur de ville	2 840 000,00
Réaménagement des voiries H. de l'Isle, Tour du Pin et 8 mai 1945	1 268 567,34
Travaux divers de voirie et installations de voirie	766 705,38
Réaménagement du quartier de Terrefort (solde opération)	77 829,97
Reconstruction du Pont de Lapeyre (solde opération)	147 931,48
Acquisitions foncières et OPAH	641 603,54
Aménagement parc de Lucias et plantations	422 000,00
Travaux et équipements écoles (yc M.Oeuvre école B. Cabanes)	67 160,14
Matériels et travaux divers équipements sportifs	46 944,63
Travaux divers bâtiments communaux	367 213,00
Equipements divers des services	280 389,70
Frais d'études diverses (yc PLU) et « street art »	101 390,00
Total programme d'investissement 2025	7 027 735,18 €

Dans le programme d'investissement 2025, les opérations engagées sous autorisation de programme constituent la majeure partie du prévisionnel des dépenses : 4,9 M €.

La phase opérationnelle de réalisation du réaménagement du cœur de ville représente 40 % du programme prévisionnel.

Les dépenses inscrites en restes à réaliser (RAR) correspondent aux dépenses engagées en 2024 mais facturées en tout ou partie en 2025. Les RAR 2024 s'élèvent à 0,7 M €.



Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



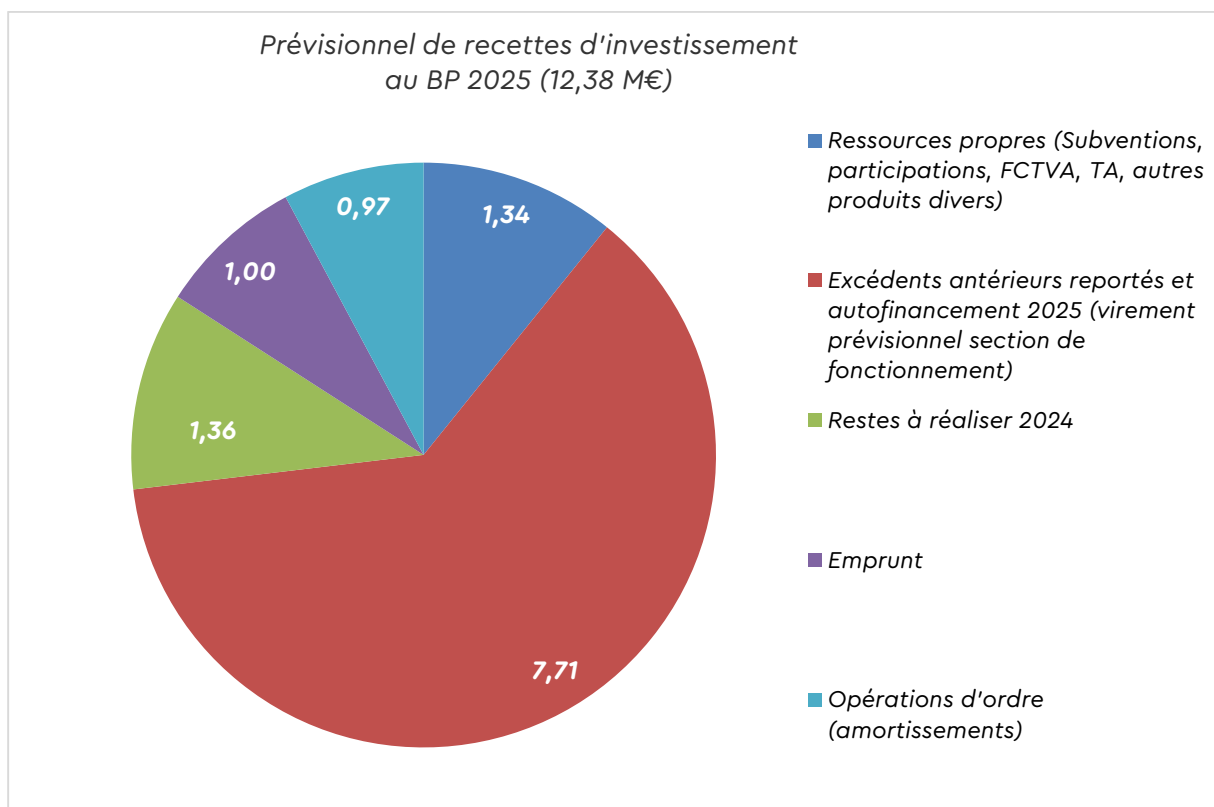
ID : 033-213303662-20250409-D-2025_32_0-BF

La principale source de financement des investissements inscrits au budget 2025 est l'excédent antérieur cumulé et de l'autofinancement prévisionnel 2025 : 7,7 M € au total.

Les autres ressources d'investissement inscrites au budget 2025 sont les suivantes :

- Les restes à réaliser (RAR) en recettes d'investissement : 1,36 M€, principalement les subventions liées à l'opération de réaménagement du cœur de ville : 1,15 M€ ;
- Le Fonds de Compensation de la TVA : 0,98 M €. La collectivité récupère la TVA à hauteur de 16,404 % sur les dépenses de N-1 ;
- Les subventions publiques et amendes de police (0,24 M €) ;
- La taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme (0,1 M €).

Un emprunt d'appoint d'1 M € est inscrit au budget 2025. Le niveau de souscription de cette ligne d'emprunt dépendra du rythme des décaissements sur le programme d'investissement.



Etat de la dette

Les ratios et indicateurs de la dette communale sont favorables :

Capacité de désendettement au 31/12/2024 : 2 ans

Annuité de la dette 2025 : 61 €/habitant (moyenne de la strate : 103 €)

Encours de la dette au 31/12/2024 : 507 €/habitant (moyenne de la strate : 801 €)

Le budget annexe - SPIC Halte Nautique

Les opérations comptabilisées sur cette régie sont assujetties à la TVA.

Les ressources de ce budget annexe sont issues des locations d'emplacements au ponton de la halte nautique. Le BP 2025 indique une prévision de recettes d'emplacements à hauteur de 12 000 €.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Crédits de l'exercice 2025</i>	44 905,33 €	13 369,84 €	17 889,84 €	15 664,00 €	62 795,17 €	29 033,84 €
<i>Report de l'exercice antérieur</i>	0,00 €	31 535,49 €	0,00 €	2 225,84 €	0,00 €	33 761,33 €
TOTAL	44 905,33 €	44 905,33 €	17 889,84 €	17 889,84 €	62 795,17 €	62 795,17 €